



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 087-218717809-20260414-2026_007A-DE

2026-007A

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**

Le 20 mars 2026

**Nombre
de Conseillers :**

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Béatrice LE GUEN, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

en exercice -23-

PRÉSENTS : Mme LE GUEN, Maire ; Mme BESSE, M. FOURNIER, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER Mme CHAPUT, M. PREUILH, Adjointes ; Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. LACOUCHIE M. POUMEROULY, Mme DA SILVA, M. DUJARDIN, Mme ANDRAUD, M. BERGERON, M. BERTOLLE Mme BRUNET-CARPE, Mme LACOMBE, M. DARNÉ, Mme MAY, M. COIFFARD, M. ANDRIEUX

présents 22

votants 23

ABSENTS : M. LACOUR

Pouvoirs : M. LACOUR donne pouvoir à M. FOURNIER

Madame Eliane LAURENT a été élue secrétaire de séance.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2026-007

CONSTITUTION DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal est libre de créer des commissions municipales sur tout sujet relevant de la compétence de la commune.

Ces commissions ont vocation à étudier les questions soumises au Conseil municipal. Elles émettent un simple avis et peuvent formuler des propositions, mais ne disposent d'aucun pouvoir propre. Le Conseil municipal est seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Ces commissions sont composées exclusivement de conseillers municipaux. Leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle, afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Leurs réunions ne sont pas publiques.

Le Maire est président de droit de ces commissions, qui désignent elles-mêmes un(e) vice-président(e) chargé(e) de les convoquer et de les présider en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Il est proposé au Conseil municipal,

➤ **DE CONSTITUER les commissions suivantes :**

- Commission travaux
- Commission finances
- Commission scolaire
- Commission environnement
- Commission vie locale et animation
- Commission jeunesse

➤ **DE FIXER** à huit le nombre de membres maximum dans chaque commission,

➤ **DE PROCEDER** à la désignation des membres de chaque commission.

SUITE DE LA DELIBERATION 2026-007A CONSTITUTION DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

● **APPROUVE** les commissions proposées :

- Commission travaux
- Commission finances
- Commission scolaire
- Commission environnement
- Commission vie locale et animation
- Commission jeunesse

● **FIXE** à huit le nombre de membres maximum dans chaque commission constituée,

● **PROCÈDE** à la désignation des membres de chaque commission comme suit :

Noms	Travaux	Finances	Scolaire	Environnement	Vie locale & Animation	Jeunesse
Béatrice LE GUEN	X	X	X	X	X	X
Jérôme FOURNIER	X				X	
Karine DA SILVA			X		X	X
Franck PREUILH					X	X
Chloé BRUNET CARPE			X		X	
Éric BERGERON		X				
Muriel ANDRAUD				X		X
Cyrille DUJARDIN	X	X				
Catherine CHAPUT			X			
Pierre CHEVALIER	X			X		
Aurélie LACOMBE			X		X	X
Laurent LACOUCHIE	X			X		
Fabienne BESSE		X	X			
Jérôme LACOUR				X		
Marie-Hélène PAGLIONE BISMUTH			X			X
Louis DARNÉ	X				X	

SUITE DE LA DELIBERATION 2026-007A
CONSTITUTION DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Noms	Travaux	Finances	Scolaire	Environnement	Vie locale & Animation	Jeunesse
Bernadette FOUCAUD		X	X			
Mickaël POUMEROULY					X	X
Eliane LAURENT		X				
David BERTOLLE				X		X
Cédric COIFFARD	X	X			X	
Véronique MAY	X			X		X
Guillaume ANDRIEUX		X	X	X		

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme
Le Maire,*

Béatrice LE GUEN